ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 13552

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la demande d'extension de places complémentaires du service de soins infirmiers à domicile des cantons de Saint-Nicolas-de-Redon et Guémené-Penfao (Loire-Atlantique). Ce service a bénéficié le 1er mai 1995 d'une extension de 11 places et souhaiterait que soient financées des places complémentaires sur l'enveloppe nationale. Des crédits destinés à financer des places supplémentaires pour les services de soins infirmiers à domicile font cruellement défaut en Loire-Atlantique. Il lui demande quelles sont les intentions de l'Etat pour compléter le nombre de places de SSIAD autorisées en attente de financement dans des secteurs géographiques dont les besoins ne sont pas satisfaits.

Texte de la réponse

La région Pays de la Loire a bénéficié en 1998 de l'affectation de 87 places en services de soins infirmiers à domicile en fonction de son taux d'équipement et de besoins liés à la dépendance des personnes âgées. Ces places ont été réparties entre les départements en fonction des priorités locales par le préfet de région. Le département de Loire-Atlantique a bénéficié de 31 places, le Maine-et-Loire de 33 places, la Mayenne de 5 places, la Sarthe de 6 places et la Vendée de 12 places. Il apparaît difficile d'attribuer des places supplémentaires et de satisfaire en totalité, dès 1998, la demande de places de services de soins infirmiers à domicile pour le département de Loire-Atlantique dans la mesure où son taux d'équipement était, avant répartition des places nouvelles, de 16,30/1 000 habitants, alors que le taux régional est de 14,80/1 000 habitants et le taux national de 14,38/1 000 habitants.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13552
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2336
Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5574